



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

N° 2015-06-30-10

**TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES
SUR LE MINIBUS MUNICIPAL**

Le 30 juin 2015 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2015

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2015

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – M. PEROT – Mme LE GUERN – Mme MILLOT – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

ABSENTS :

Mme MARTIN	donne pouvoir à	M. FENAT
M. CAILLOT	donne pouvoir à	M. ROULIN
M. GALLOIS	donne pouvoir à	Mme DETERM
M. KESTLER	donne pouvoir à	M. VANET
Mme HAMEREL	donne pouvoir à	Mme LE GUERN
M. CHOUARD		
Mme DORTA BERMEJO		

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	5
<u>Votants</u> :	25

Secrétaire de séance : Mme LE LAY

10/ TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES SUR LE MINIBUS MUNICIPAL

Rapporteur : M. BISSON

Le minibus utilisé actuellement par la commune nécessite d'être remplacé. En effet, ce véhicule date de 2003 et affiche plus de 200 000 km.

Au regard des services rendus par un tel véhicule (déplacements dans le cadre de la cantine scolaire, activités du service Jeunesse, mise à disposition des associations...), il est apparu nécessaire de disposer d'un nouveau minibus 9 places. Un investissement a été inscrit au budget prévisionnel 2015.

Le véhicule d'occasion (2012) acheté auprès du garage Esternay Auto pour 14 388 € TTC a été livré le 15 juin. Il s'agit d'un FIAT Scudo, disposant notamment de 9 sièges séparés, plus pratiques que les banquettes du véhicule actuel.

Des annonceurs vont être sollicités directement par la Mairie pour l'acquisition d'espaces publicitaires sur ce véhicule. Des devis seront alors demandés à différents prestataires de sérigraphie.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer le tarif qui sera appliqué selon la taille des espaces publicitaires.

Les encarts seraient vendus pour une durée de 4 ans, sauf où l'annonceur cesserait son activité en cours de période, dans ce cas l'espace pourra être revendu.

La priorité sera donné aux entreprises de la commune.

La Commune a payé intégralement le nouveau minibus. Cette recette ne représente pas le coût réel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

VU la proposition de M. le Maire ;

VU l'avis de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative en date du 18 juin 2015,

VU l'avis de la commission des finances en date du 22 juin 2015 ;

OUI l'exposé qui précède,

FIXE le prix des encarts publicitaires du minibus municipal comme indiqué dans le tableau des tarifs ci-annexé.

AUTORISE M. le Maire à conclure une convention avec chaque annonceur qui précisera les modalités du partenariat.

Résultat du vote :

- Voix pour : 25
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX

